

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400101: services publics d'autobus (services réguliers) vlaamse vervoermaatschappij (vvm) / operateur du transport de wallonie (otw)

En vigueur au 01/10/2010 (Dernière actualisation de la page 15/04/2014)

A partir du 19/02/2010, les données salariales sont reprises dans la sous-commission paritaire officielle 1400101 (AR du 22/01/2010). La sous-commission paritaire officielle 1400001 a été abrogée à cette date.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (CP 140.01).

Il n'existe aucune CCT concernant les barèmes des services publics d'autobus de la SRWT-TEC.

1. Services publics d'autobus: Vlaamse vervoermaatschappij

Anciennité	Salaire		
	Salaire horaire	Travail dominical et jours fériés	Avant 6 heures et après 20 heures
0 an	13.3013	26.6026	14.6513
0,5 an	13.3830	26.7660	14.7330
1 an	13.4975	26.9950	14.8475
2 ans	13.6314	27.2628	14.9814
3 ans	13.7464	27.4928	15.0964
4 ans	13.8805	27.7610	15.2305
6 ans	14.1636	28.3272	15.5136
8 ans	14.3607	28.7214	15.7107
10 ans	14.5653	29.1306	15.9153
12 ans	14.6781	29.3562	16.0281
14 ans	14.7904	29.5808	16.1404
16 ans	15.0305	30.0610	16.3805
18 ans	15.1463	30.2926	16.4963
20 ans	15.3498	30.6996	16.6998
22 ans	15.4663	30.9326	16.8163
24 ans	15.5817	31.1634	16.9317
26 ans	15.7841	31.5682	17.1341
28 ans	15.8997	31.7994	17.2497
29 ans	16.0156	32.0312	17.3656

2. Services publics d'autobus: Personnel de garage

Pour une durée de travail hebdomadaire égale, les salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les garages des services publics et spéciaux d'autobus et des entreprises d'autocars qui ressortissent à la Commission paritaire du transport sont,

conformément à la classification des fonctions en application, les mêmes que ceux des ouvriers qui ressortissent à la Commission paritaire des entreprises de garage (CP 112).